

Jeudi 5 mai 2022

Objet : Port du masque et distanciation sociale dans les espaces du Collège Boréal

Le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez jusque sous le menton sur les lieux du collège demeure obligatoire jusqu'à la fin des sessions de printemps et d'été, soit vers la mi-août 2022. La distanciation sociale restera également en vigueur pour toutes les aires communes. Dans certains lieux, il est toutefois possible de retirer le masque tel que les bureaux fermés. L'outil d'autoévaluation COVID-19 pour l'accès à nos installations demeure obligatoire, bien que nous ne procédions plus au dépistage et à la signature d'un registre d'entrée et de sorties aux entrées du collège.

Cordialement,

Michel Doucet
Vice-président, services corporatifs

Thursday May 5, 2022

Re: Covid-19 mask mandate and social distancing in all Collège Boréal's buildings

Collège Boréal's COVID-19 masking mandate remains in effect until the end of the Spring and Summer semesters, approximately mid-August 2022. Social distancing will also remain in effect for all common area, excluding all private work area for staff. Self-assessments for accessing our facilities remain a requirement although we are no longer actively screening and signing in at entrances.

Yours truly,

Michel Doucet
Vice-president corporate services

